



MENTAL HEALTH EUROPE – SANTE MENTALE EUROPE aisbl  
Boulevard Clovis 7, B-1000 Bruxelles  
Tél. +32 2 280 04 68 - Fax +32 2 280 16 04  
Emil: [info@mhe-sme.org](mailto:info@mhe-sme.org)  
[www.mhe-sme.org](http://www.mhe-sme.org)

## **APPEL A PARTICIPATION**

### **Activité d'examen de la mise en oeuvre de la Charte sociale européenne: Prenez part au nouveau cycle de rapports!**

Chers membres de SME,

L'année dernière certains d'entre vous ont pris part à l'activité d'examen de la mise en oeuvre de la Charte sociale européenne qui était conduite pour la première fois par Santé Mentale Europe. Cette activité a été couronnée de succès et la contribution des membres de SME a été saluée par les représentants du Conseil de l'Europe qui sont engagés dans cette activité.

Santé Mentale Europe vous invite à continuer sur cette lancée et à vous engager à ses côtés dans le nouveau cycle de rapports.

Cette initiative est une fois encore menée par le Regroupement charte sociale européenne et politiques sociales du Conseil de l'Europe (CoE).

➤ *Pourquoi est-ce important pour vous de prendre part à cette activité d'examen?*

L'activité d'examen consiste à vérifier si les rapports nationaux envoyés par les Etats parties à la Charte sociale européenne (CSE) – c'est-à-dire les Etats ayant ratifié la charte – au Comité européen des droits sociaux (CEDS) reflètent la situation sur le terrain. Le CEDS est l'organe chargé de surveiller le respect de la CSE par les Etats parties.

Ces rapports constituent l'un des moyens dont disposent les ONG pour s'assurer que les pays ayant signé la Charte sociale européenne respectent les engagements qu'ils ont pris.

***En participant à cette activité vous aurez une chance de dénoncer les violations en cours des droits des personnes ayant des problèmes de santé mentale et vous disposerez d'un outil efficace pour faire pression sur vos gouvernements nationaux.***

L'année dernière les membres de SME ont analysé l'article 15 de la charte (droit des personnes handicapées à l'autonomie, à l'intégration sociale et à la participation à la vie de la communauté) et l'article 20 (droit à l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi et de profession, sans discrimination fondée sur le sexe).

Leurs rapports ont, entre autres, fait ressortir les éléments suivants:

- l'absence de données statistiques pertinentes et l'impact de la mauvaise interconnexion entre les services sociaux et de l'emploi et les systèmes de soins de santé sur l'exercice pratique des droits à la formation professionnelle, à la réhabilitation et à la réinstallation sociale des personnes ayant des problèmes de santé mentale;

- le fort taux d'inégalités en matière de santé rencontrées par les personnes ayant des problèmes de santé mentale et/ou handicapées mentales dans l'accès aux services de soins de santé.

*Si vous souhaitez consulter les contributions de l'année dernière, veuillez contacter Fanny Muller au secrétariat de SME: Email [fmuller@mhe-sme.org](mailto:fmuller@mhe-sme.org)*

***Cette année SME a décidé de se pencher sur l'article 11 (droit à la protection de la santé) et l'article 30 (droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale).***

*Pour de plus amples informations sur l'activité d'examen et sur la Charte sociale européenne veuillez vous référer à la note d'information ci-jointe (en anglais) et visitez le site:*

*[http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/socialcharter/Presentation/PresentationIndex\\_fr.asp](http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/socialcharter/Presentation/PresentationIndex_fr.asp)*

- *Quelle sera concrètement votre tâche dans cette activité d'examen?*

SME s'occupera de vous transmettre les rapports pertinents aussitôt qu'ils seront publiés sur le site du Conseil de l'Europe – ce qui devrait commencer fin octobre. Par exemple, le rapport réalisé par le gouvernement polonais sera transmis aux membres polonais de SME participant à l'activité, etc.

***Les membres participants seront chargés de lire des parties bien précises des rapports*** (la tâche des membres sera facilitée puisque le secrétariat de SME se chargera de leur faire parvenir uniquement les parties nécessaires à leur travail), ***d'évaluer la situation sur le terrain et de la commenter***. Tous les commentaires seront ensuite collectés par SME, réunis dans un document unique et transmis au secrétariat du Comité européen des droits sociaux.

- *Quels sont les délais?*

***Nous attendons des organisations intéressées par cette activité d'examen qu'elles se manifestent avant le 31 octobre 2008 au plus tard.***

***Nous attendons des organisations participantes qu'elles lisent les rapports et envoient leurs commentaires au secrétariat de SME avant la fin décembre au plus tard.*** Cela nous laissera suffisamment de temps pour rédiger le document final et le transmettre au secrétariat du Comité européen des droits sociaux, qui commencera sa lecture des rapports début février 2009.

- *Qui est la personne de contact pour cette activité d'examen?*

Pour toutes questions concernant cette initiative et pour prendre part à cette activité d'examen, veuillez contacter ***Fanny Muller, responsable de l'information et des questions liées aux droits de l'homme***: Email [fmuller@mhe-sme.org](mailto:fmuller@mhe-sme.org), Tél. +32 2 280 04 68.

*Une fois encore:  
Nous comptons sur votre engagement!  
Nous avons besoin de votre soutien!*